

Réunion n°8 : jeudi 19 novembre 2020 à 18h30

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de Lionel Melquiond excusé.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 octobre 2020 à l'unanimité (14).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant 1 terrain non bâti au lotissement « les Moissons » ZD210. Ce terrain est situé en zone U. *A l'unanimité (14), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

Plan Local d'Urbanisme :

Afin de mettre à jour le règlement et de corriger certaines imperfections du PLU, la commission urbanisme propose de procéder à une modification simplifiée du PLU. Les modifications mineures concerneraient : la révision de certaines zones Au (étendue, description de la zone, retrait possible de certaines parties), les toitures plates (végétalisées...), toiture à pente réduite, l'aspect des toitures (tuiles, bac acier...), l'intégration des panneaux photovoltaïques, la réglementation des murs (hauteur, aspect...), la palette des couleurs (avec les notions de continuité de matériaux et de colorimétrie), la destination de certaines bâtisses, les abris Chevaux en zone agricole, assouplissement de certaines dispositions, procédures dérogatoires... La carte des zones constructibles ne sera pas agrandie (révision de PLU). Une modification coûte plusieurs milliers d'euros. Le recours à un bureau d'études est nécessaire.

A l'unanimité (14), accord du conseil municipal pour solliciter un devis à cet effet.

Urbanisme : les murs de clôture

La commission urbanisme propose d'écrire aux propriétaires de murs en moellons non enduits donnant sur la voie publique pour les inciter à terminer les travaux pour l'esthétique des constructions et des secteurs avoisinants. Cela profitera à la mise en valeur du village ainsi qu'à la valorisation des biens. *Accord du conseil municipal, à l'unanimité (14).*

Communication municipale :

La commission communication propose les évolutions suivantes. Elles ne sont pas hiérarchisées et se veulent complémentaires :

- Panneau d'information électronique (à intégrer dans les futurs aménagements de voirie) : 8 pour, 5 abstentions, 1 contre
- Usage de l'application « panneau pocket » : message informatif reçu sur le téléphone mobile, en lien avec le panneau d'information électronique : 13 pour, 1 abstention
- Création d'une lettre d'information municipale numérique ou « news letter », inscription possible depuis fin octobre depuis le site Internet de la commune : 14 pour
- A partir de 2021, comptes rendus de conseils municipaux et information municipale uniquement mis en ligne à l'exception des seniors, maintien d'une diffusion papier, quelques exemplaires laissés en dépôt à la Mairie : 14 pour
- Journal communal du nouvel an : ajout de pages associatives, nouvelle présentation... : 14 pour

Approbation du conseil municipal de l'ensemble des évolutions (vote détaillé ci-dessus).

Création d'abris ou auvents devant la salle des fêtes, la salle associative et la buvette du terrain de boules :

Ce projet a été retenu parmi les projets du mandat. Il est proposé de recourir au service d'un architecte pour nous accompagner dans la phase préparatoire des opérations : définition du projet, établissements des plans, descriptifs et quantitatifs, déclaration d'urbanisme, gestion de la consultation. Nous pourrions gérer nous même le suivi de chantier. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 21 octobre 2020 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : convention de soutien aux communes, tarifs de mise à disposition véhicules matériels et agents 2021, désignation de la commission consultative des services publics locaux, modification représentant SIRCTOM. FINANCES : budget supplémentaire. MOYENS GENERAUX et BATIMENTS : adhésion aux groupements de commandes « entretien des chaufferies » « fourniture de gaz », annulation des pénalités de retard entreprise SECAM, prise en charge financière des masques et gel hydro alcoolique. GESTION DES DECHETS : adhésion groupement de commande « collecte et traitement de l'amiante ». DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA de Champagne acquisition de terrain. EAU ASSAINISSEMENT : durée amortissement, désignation des membres du conseil d'exploitation des régies, désignation du directeur des régies. ENVIRONNEMENT : avenant au contrat trame verte et trame bleue. ENFANCE JEUNESSE : renouvellement convention avec la mission locale Drôme des Collines Royans Vercors.

Conseil d'agglomération du 18 novembre 2020 : annulé. Venue du Président de l'Agglo, le mardi 15 décembre, annulé.

Urbanisme : Commission urbanisme : Commission le 30 octobre, nouvelle commission le 3 décembre.

Demande : Permis de Construire PC M. Hilaire Sylvain Mme Alexandre Claire, construction maison, lot n°4, lotissement « Le Clos du bois ».

Accord : Permis de Construire PC Mme Audrey Deyres et M. Jimmy Mottin, construction d'une maison, lot n°1, lotissement « l'Orée du bois ». PC M. Alexandre Faure, construction d'une maison, lot n°9, lotissement « les Moissons ». Déclaration préalable de M. Jean Luc Burrelier pour l'agrandissement d'un balcon et des modifications d'ouverture, rue du 15 juin 1944. DP de M. et Mme Jean Durand pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison. DP de M. et Mme David et Florence Bernard pour la construction d'une piscine, route de Marsaz.

Compte rendu commission sociale : Colis aux personnes âgées, modalités de distribution.

Divers :

Un particulier a déposé une demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle pour les conséquences de la sécheresse suite à des fissurations constatées sur sa maison en fin d'été. Si d'autres maisons connaissent les mêmes désordres, les propriétaires peuvent se signaler à la Mairie.

Réalisation du dévoiement du ruisseau de la Croze : mise en eau faite fin octobre.

Remplacement des 4 vitres cassées des abris bus du Mouchet et de Griauges, offert par l'entreprise Miroiterie Technique de Bren, dont le dirigeant réside à Chavannes, M. Christophe Tesson. Remerciements.

Transports scolaires Collège : la commune a signalé le non-respect de l'arrêt des Gourras.